

PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

Concours d'Adjoint d'animation
principal de 2^{ème} classe –
session 2021



Cmpt
#pt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Gisèle HOUDELIER et Hadamou NIMAGA : hadamou.nimaga@cnfpt.fr

Préparation aux concours d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2021

Avis d'inscription n°2019/004



Public concerné par cette préparation

Les agents et agentes des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. brochure du concours sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Aide à la réflexion sur le projet de concours

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- En français : compréhension d'un texte, expression écrite (syntaxe, orthographe, vocabulaire)

Le test aura lieu le jeudi 16 mai 2019 de 13h à 15h à Noisy-le-Grand (93).

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

• Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation	Sous réserve de la validation de l'employeur
• Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 10 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français selon son niveau.	
• Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent.	

Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires aux épreuves écrites et à l'épreuve orale de chaque concours. Toutefois en cas d'effectif insuffisant sur l'une ou l'autre des voies de concours des regroupements inter-concours sont possibles.



Période de formation prévisionnelle

- Préparation écrite : d'octobre 2020 à mars 2021
- Préparation orale : avril / mai 2021 (prévisionnel)

Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans le centre de cours choisi lors du test.



Modules	durée prévisionnelle préparation concours interne	durée prévisionnelle préparation concours externe	durée prévisionnelle préparation 3 ^{ème} concours (3 ^{ème} voie)
Ouverture de la formation : information sur les concours et présentation de la formation	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
Méthodologie du QCM, Entraînements, concours blanc et leur correction	2 jours	2 jours	néant
Méthodologie de l'épreuve d'une série de questions Entraînements, concours blanc et leur correction	néant	néant	3 jours
Méthodologie de l'épreuve de note ou questions/cas pratique. Entraînements, concours blanc et leur correction	6 jours (épreuve de note)	néant	3 jours (série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique)
Hygiène et sécurité	2 jours	2 jours	2 jours
Connaissances liées aux épreuves : réglementation, protection et droits de l'enfant, connaissances du public, responsabilités de l'animateur, méthodes pédagogiques	4 jours	4 jours	4 jours
Environnement territorial	2 jours	2 jours	2 jours
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 jours	2 jours	2 jours
Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale	18,5 jours	12,5 jours	16,5 jours

Le format des dispositifs de formation ci-dessus est prévisionnel, il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation.

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **du 15 janvier 2019 au 15 mars 2019**
<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

préparation au concours interne d' Adjoint d'animation	• DXP82009 zéro, zéro
préparation au concours externe d' Adjoint d'animation	• DXP0200G (zéro, deux, zéro, zéro, G)
préparation au 3ème concours (3ème voie)d' Adjoint d'animation	• DXP0300E (zéro, trois, zéro, zéro, E)



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet désormais les convocations, les résultats au test, les calendriers et toute correspondance liée à la formation sont adressés par courriel.
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

Renseignements sur le concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les Centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire au concours auprès du centre de gestion organisateur

Centre de gestion de Seine et Marne : www.cdg77.fr

Période prévisionnelle d'inscription au concours du 15/09/2020 au 21/10/2020

Date limite d'envoi des dossiers complétés : 29/10/2020

Date prévisionnelle de la première épreuve du concours (épreuve écrite) : 23 mars 2021

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion organisateur.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examens

Retrouvez toutes les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels de la délégation de Grande couronne



en cliquant [ICI](#)